

DELIBERATION N° 91/11-09 - ASSOCIATION LUDRES BOULES/DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, fait part à l'Assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Amicale Ludres Boules qui célèbre son 10ème anniversaire.

Il propose que la Commune participe financièrement à cette célébration en accordant une aide de 2 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 F à l'Amicale Ludres Boules,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget en cours.